

Commune de CLOHARS-FOUESNANT

RESTAURANT SCOLAIRE

FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE

—

JUIN 2017

Règlement de Consultation

Date limite de remise des offres :

le 7 juillet 2017 à 16 heures

en mairie de Clohars-Fouesnant

Marché passé entre la Commune de Clohars-Fouesnant représentée par Monsieur Michel LAHUEC, Maire et le Prestataire.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne le marché de fourniture de repas en liaison chaude du midi pour le restaurant scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, y compris les jours d'ouverture exceptionnelle.

Le prestataire assurera la confection ainsi que la livraison des repas au restaurant scolaire.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1. Procédure de passation : procédure adaptée définie aux articles 26 II 5° et 28 du Code des Marchés Publics.

2.2. Compléments à apporter au C.C.P : les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Charges Particulières.

2.3. Variantes : les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation. Mais ils peuvent également présenter des propositions supplémentaires comportant des variantes limitées répondant aux exigences du Cahier des Clauses Particulières.

2.4. Durée du marché : la durée du marché est fixée dans l'Acte d'Engagement.

2.5. Modification de détail au dossier de consultation : sans objet.

2.6. Délai de validité des offres : le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.7. Possibilité de négociation : à la suite de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations afin d'obtenir l'offre la plus adaptée au plan technique et financier. Ces négociations, pouvant comprendre des auditions des candidats qui pourront avoir lieu à compter du 3 juillet 2017.

Article 3 : Présentation des offres

La déclaration de candidature du candidat indique :

- Statut juridique et capacité professionnelle,
- Les déclarations et attestations sur l'honneur du candidat de :
 - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du Code Pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1,
 - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du Code Générale des Impôts,
 - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail,

- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 625-2 du Code de Commerce,
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du Code de Commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger,
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du Code de Commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du Code des Marchés Publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 323-1 et L. 323-8 ou L. 323-8-5 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour les candidats employant des salariés : attestations du candidat que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3 et L. 620-3 du Code du Travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Article 4 : Jugement des offres

Les critères de sélection, par ordre de priorité décroissante, sont les suivants :

- | | |
|--|--------------------|
| - Développement Durable (proximité, heure de livraison...) | <u>35 %</u> |
| - Utilisation de produits locaux pour la fabrication des repas | <u>35 %</u> |
| - Prix de la prestation | <u>30 %</u> |

Les offres seront analysées, puis les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 du Code des Marchés Publics seront éliminées.

A la suite de cet examen, la personne responsable du marché se réserve la possibilité d'engager des négociations afin d'obtenir la meilleure offre.

Article 5 : Conditions d'envoi et de remise des offres

Le pli extérieur portera l'adresse suivante :

Monsieur Le Maire de Clohars-Fouesnant avec la mention « Marché en procédure adaptée pour la restauration scolaire – NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis ».

Les offres devront être remises contre récépissé au secrétariat de la Mairie de Clohars-Fouesnant avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent Règlement ou, si elles sont envoyées par la poste, devront être remises à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postale, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous pli non cacheté, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

A _____, le _____

La personne ayant pouvoir d'engager le candidat

Nom et qualité du signataire

(cachet et signature)